

## FONDS D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE DC

Le programme du Fonds d'aide aux propriétaires (HAF) du District de Columbia utilise le financement du Plan de secours américain pour fournir des subventions aux propriétaires de district qui ont été affectés par la COVID-19 afin de les aider à conserver leur domicile.

Le programme d'aide financière est accessible via un portail numérique, qui sert de guichet unique, et offre des subventions aux propriétaires du district touchés par la COVID-19 qui ont des difficultés à payer leur hypothèque et d'autres dépenses liées à la propriété ou au logement.

[Faites votre demande maintenant OU vérifiez votre statut](#)

## AI-JE DROIT AUX PRESTATIONS DU PROGRAMME ?

Les propriétaires de DC peuvent être éligibles à une aide s'ils répondent aux critères généraux suivants :

- **Vous êtes propriétaire d'une maison dans le District**
- **Vous avez pris du retard sur un ou plusieurs des éléments suivants :**
  - Paiements hypothécaires
  - Frais et charges d'association de logement
  - Impôts fonciers
  - Assurance propriétaire
  - Paiements des services publics
  - Paiements Internet/Haut débit

- **Votre foyer est en dessous de la limite de revenu pour sa taille**

[Afficher les limites de revenu](#)

- **Vous avez rencontré des difficultés financières liées à la COVID-19**

- **Vous devez avoir un prêt éligible**

Si vous demandez une aide hypothécaire, le montant de votre prêt initial ne doit pas être supérieur à la limite de prêt conforme.

[Respect des limites de prêt](#)

[Afficher les critères d'éligibilité complets](#)



## DE QUOI AI-JE BESOIN POUR FAIRE MA DEMANDE ?

HAF est une application innovante et conviviale qui vous permet de demander facilement de l'aide à partir de n'importe quel appareil électronique.

**Vous devrez fournir une preuve de :**

- **Identité et résidence des propriétaires auteurs de la demande**
- **Propriété**
- **Revenu**
- **Défauts d'aide au logement**

[Liste complète des documents requis](#)

## QUELLE AIDE EST POSSIBLE ?

HAF accorde des subventions pour payer des prêts hypothécaires ou d'autres paiements immobiliers afin de préserver la propriété et d'aider à la construction de patrimoine pour les résidents du district. Le plafond à vie de l'aide HAF est de 120 000 USD par foyer pour tous les types d'aide.

### *Assistance prêt immobilier*

- **Rétablissement (aide maximale 100 000 USD)**
  - Paiements hypothécaires en souffrance
- **Aide au paiement (aide maximale 18 000 USD)**
  - Jusqu'à trois mois de paiements futurs pour les candidats qualifiés
- **REMARQUE : Votre société hypothécaire doit accepter de participer au programme pour recevoir une aide hypothécaire.**

### *Assistance impôts fonciers*

- **Rétablissement (aide maximale 100 000 USD)**
  - Frais d'association de logement, frais communs ou autres évaluations spéciales
  - Impôts fonciers
  - Assurance propriétaire
- **Aide au paiement (aide maximale 18 000 USD)**
  - Jusqu'à trois mois de paiements futurs pour les candidats qualifiés
- **REMARQUE : Votre association de logements, votre immeuble d'appartements ou votre coopérative doit accepter de participer au programme pour recevoir de l'aide.**

### *Assistance factures d'énergie/eau*

- **Électricité, gaz et eau (assistance maximale 4 000 USD)**
- **Internet et services haut débit (assistance maximale de 1 000 USD)**

[Liste complète des avantages du programme](#)



# À QUOI DOIS-JE M'ATTENDRE ?

## 1) Vous créez un profil et remplissez le questionnaire de présélection

Rendez-vous sur [haf.dc.gov](http://haf.dc.gov) et cliquez sur « FAITES VOTRE DEMANDE MAINTENANT ET VÉRIFIEZ VOTRE STATUT » pour créer un profil à l'aide de votre adresse e-mail.

Une fois inscrit, vous remplirez un questionnaire de présélection. Si vos réponses indiquent que vous êtes éligible pour continuer, vous passerez à la demande. Tout au long du processus, vous pourrez accéder à votre candidature et vérifier son statut à tout moment en vous connectant au portail de candidature.

## 2) Remplir la demande

Lors de votre demande, vous devez fournir des informations et des documents sur votre foyer, vos revenus et votre logement. Vous pouvez enregistrer votre demande sous forme de brouillon à certains moments et y revenir plus tard. Cependant, vous pourrez la remplir plus rapidement si vous avez tous les documents à portée de main avant de commencer. Veuillez examiner la liste complète des documents requis.

Vous pouvez envoyer des photos de vos documents depuis votre smartphone ou tablette. Il est essentiel que vos documents ne soient PAS FLOUS ni COUPÉS.

- Si vous avez besoin d'aide en cours de route, le plus rapide est d'utiliser la « fonction de chat » ou d'envoyer un e-mail à [haf@ledcmetro.org](mailto:haf@ledcmetro.org) pour obtenir une assistance technique. Vous pouvez également trouver une agence de conseil au logement pour un rendez-vous virtuel ou en personne afin de compléter votre demande sur [haf.dc.gov](http://haf.dc.gov). Si vous préférez une conversation téléphonique, veuillez appeler le 202-540-7407.

## 3) Assister au conseil en logement

À la fin de votre demande, vous recevrez les coordonnées d'une agence de conseil en matière de logement. Les demandeurs, dans certaines circonstances, devront rencontrer un conseiller en logement avant que les paiements du HAF ne soient effectués.

Cependant, nous recommandons vivement à tous les demandeurs du HAF de participer à une séance de conseil personnalisé en matière de logement. Votre demande continuera à être traitée pendant cette période.

## 4) Examen de l'éligibilité et des avantages sociaux

Le personnel du programme examinera les candidatures complètes. Si vous gagnez 60 % du revenu médian de la zone ou en-deçà, votre candidature sera prioritaire dans le processus d'examen.

## 5) Apportez des corrections, si nécessaire

Si une demande nécessite des modifications ou des explications supplémentaires, vous serez contacté par e-mail et disposerez de 15 jours calendaires pour soumettre les informations requises.

## 6) Détermination de l'éligibilité

Vous serez informé par e-mail lorsqu'une décision d'éligibilité aura été prise. Les instructions d'appel seront incluses dans l'e-mail, si nécessaire.

**7) Le prestataire de services confirme les informations**

Votre prestataire de services doit participer au programme, s'inscrire en tant que fournisseur DC et confirmer le montant dû.

**8) Les paiements sont versés au prestataire de services**

S'il est déterminé que le candidat est éligible, les paiements seront effectués directement à votre prestataire de services hypothécaires, à votre assureur, au trésorier du District de Columbia, à votre fournisseur de services publics/Internet et/ou à votre association de logement. HAF paiera le montant indiqué par l'organisation ; toute divergence sera résolue par le propriétaire et l'organisation.

Le demandeur ou la demandeuse sera informé(e) par email lorsque les paiements auront été traités.

[Faites votre demande maintenant et vérifiez votre statut](#)



# AI-JE DROIT AUX PRESTATIONS DU PROGRAMME ?

## Questionnaire de présélection

Veillez vous inscrire et remplir le [questionnaire de présélection](#) pour voir si vous êtes éligible pour postuler au programme.

## Exigences d'éligibilité

**Les propriétaires de DC peuvent être éligibles à une aide s'ils répondent aux critères suivants :**

### Exigences de résidence

- ✓ Vous devez être résident de district
- ✓ Le logement pour lequel vous souhaitez obtenir de l'aide doit être votre résidence principale et ce, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021.

### Vous avez pris du retard dans le paiement de votre prêt hypothécaire, des frais de propriété ou des services publics/Internet

- ✓ Prêt immobilier
  - Le montant de votre prêt initial ne doit pas être supérieur à la limite de prêt conforme. [Cliquez ici pour afficher les limites de prêt conformes.](#)
  - Rétablissement hypothécaire : Vous avez au moins trois mois de retard sur les paiements hypothécaires (y compris pendant une période d'abstention) ou, dans le cas d'une hypothèque inversée, vous avez des charges immobilières impayées, qu'elles soient en défaut ou remboursées.
  - Aide au paiement d'hypothèque (jusqu'à 3 mois) : Vous êtes éligible au rétablissement hypothécaire, vous gagnez 100 % ou moins du revenu médian de la zone et vous n'êtes pas en mesure de reprendre les paiements en raison d'un chômage, d'un sous-emploi ou d'autres difficultés persistantes.
- ✓ Assistance association de copropriétaires
  - Vous avez au moins un paiement de retard en ce qui concerne les redevances, les charges communes ou des montants spéciaux dus à votre association de copropriétaires, syndicat de copropriété ou association coopérative.
  - Aide au paiement (jusqu'à 3 mois) : Vous avez obtenu de l'aide pour mettre à jour les frais passés et ne pouvez pas reprendre les paiements en raison d'un chômage, d'un sous-emploi ou d'autres difficultés persistantes.
- ✓ Assurance
  - Vous avez au moins un paiement en retard sur votre assurance propriétaire (danger, inondation et vent) et il n'est pas inclus dans votre séquestre hypothécaire.

- Aide au paiement (jusqu'à 3 mois) : Vous avez obtenu de l'aide pour mettre à jour les frais passés et ne pouvez pas reprendre les paiements en raison d'un chômage, d'un sous-emploi ou d'autres difficultés persistantes.
- ✓ Impôts fonciers
  - Vous avez au moins un paiement en retard sur vos impôts fonciers du District de Columbia et il n'est pas inclus dans votre séquestre hypothécaire.
  - Aide au paiement (pour le prochain paiement semestriel) : Vous avez obtenu de l'aide pour mettre à jour les frais passés et ne pouvez pas reprendre les paiements en raison d'un chômage, d'un sous-emploi ou d'autres difficultés persistantes.
- ✓ Services publics/Internet
  - Vous avez au moins un paiement en retard sur un ou plusieurs services publics (électricité, gaz, énergie domestique et eau) et/ou services Internet.
  - L'assistance pour résoudre le défaut de paiement n'est pas disponible dans d'autres programmes d'assistance aux services publics et, sans l'aide de HAF, vous êtes susceptible de perdre des services.

**Votre foyer doit être inférieur à une certaine limite de revenu, qui varie en fonction de la taille du foyer.**

- ✓ Les foyers doivent avoir un revenu inférieur ou égal à 100 % du revenu médian de la zone pour tous les types d'assistance
- ✓ Les foyers qui s'identifient comme « socialement désavantagés » peuvent être éligibles à une aide à la réintégration hypothécaire avec un revenu annuel allant jusqu'à 150 % du revenu médian de la zone. Les foyers dont l'AMI est supérieur à 100 % ne sont pas éligibles à d'autres types d'aide.
  - Les personnes « socialement défavorisées » appartiennent à un groupe dont la capacité d'acheter ou de posséder un domicile a été altérée en raison d'une diminution de l'accès au crédit dans des conditions raisonnables par rapport à d'autres personnes ayant une situation économique comparable. Le désavantage découle de circonstances indépendantes de leur volonté.

Résumé des limites de revenu HAF pour l'exercice 2022

Taille du foyer	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes	8 personnes
100 % du revenu médian de la zone	99 650 USD	113 850 USD	128 100 USD	142 300 USD	153 700 USD	165 100 USD	176 500 USD	187 850 USD
150 % du revenu médian de la zone	149 450 USD	170 800 USD	192 150 USD	213 450 USD	230 550 USD	247 650 USD	264 700 USD	281 800 USD

## Difficultés liées à la COVID-19

- ✓ Vous devez attester avoir subi des difficultés financières dues à la COVID-19 depuis le 21 janvier 2020. Cela peut inclure une difficulté qui a commencé avant le 21 janvier 2020, mais qui s'est poursuivie après cette date. Voici quelques exemples :

<ul style="list-style-type: none"><li>• Perte d'emploi</li><li>• Réduction des heures ou chômage technique</li><li>• Fermeture temporaire</li><li>• Réduction de salaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduction de la rémunération des travailleurs indépendants</li><li>• Quarantaine due à un diagnostic de COVID-19</li><li>• Responsabilités de garde d'enfants/éducatives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maladie</li><li>• Décès</li><li>• A effectué un travail essentiel pendant la pandémie</li><li>• Autre cause ou problème financier lié à la COVID-19</li></ul>
--	--	---

[Pour obtenir la liste complète des documents requis, cliquez ici.](#)

# Avantages du programme

HAF accorde des subventions pour payer une hypothèque ou d'autres paiements immobiliers afin de préserver la propriété et d'aider à la construction de patrimoine pour les résidents du district. Les paiements sont effectués directement au bénéficiaire, et non au propriétaire. Le plafond à vie de l'aide HAF est de 120 000 USD par foyer pour tous les types d'aide.

**REMARQUE :** Les paiements ne seront versés qu'aux organisations qui ont terminé le processus d'inscription du fournisseur DC et vérifié le montant que vous devez.

## **Assistance prêt immobilier**

Fournit des fonds pour mettre à jour les comptes hypothécaires. Cela inclut les hypothèques à terme, les hypothèques à terme et les montants avancés par la société hypothécaire pour le compte de l'emprunteur, tels que les impôts fonciers ou les primes d'assurance du propriétaire.

- Rétablissement des paiements échus (aide maximale 100 000 USD)
- Paiements à terme jusqu'à trois mois pour les candidats qualifiés (aide maximale de 18 000 USD)

Les propriétaires sont encouragés, mais pas tenus, à rechercher des options supplémentaires d'atténuation des pertes offertes par la société hypothécaire.

## **Assistance impôts fonciers**

Fournit des fonds pour résoudre tout défaut de paiement de frais immobiliers qui menace la capacité d'un propriétaire à maintenir la propriété du bien qui n'est pas payé dans le cadre de l'hypothèque ordinaire, comme l'assurance du propriétaire, les impôts fonciers, les frais d'association de logement, les frais communs ou d'autres évaluations spéciales. Comprend les intérêts ou les frais juridiques raisonnablement acquis.

- Rétablissement des paiements échus (aide maximale 100 000 USD)
- Paiements à terme jusqu'à trois mois pour les candidats qualifiés (aide maximale de 18 000 USD)

## **Assistance factures d'énergie/eau**

Fournit des fonds pour mettre à jour les comptes en souffrance dans des circonstances dans lesquelles la défaillance menace l'accès aux services publics ou à Internet ou aux services Internet.

- Électricité, gaz et/ou eau à PEPCO, Washington Gas et DC Water (assistance maximale 4 000 USD)
- Services Internet et haut débit vers RCN, Verizon et Comcast (assistance maximale de 1 000 USD)

# Documents et ressources requis

Assurons-nous que vous êtes prêt à faire votre demande. Votre demande sera enregistrée en cours de route, mais elle sera plus rapide si vous avez vos documents à portée de main.

- [Liste de contrôle de la documentation requise](#)

## Ressources de documentation

Vous trouverez ci-dessous des exemples de documents expurgés qui peuvent être nécessaires pour votre demande de HAF, en fonction du type d'assistance que vous demandez. Il ne s'agit que d'échantillons et votre documentation pertinente peut sembler différente.

- ✓ Assistance prêt immobilier
  - Exemple de déclaration hypothécaire 1
  - Exemple de déclaration hypothécaire 2
- ✓ Assistance impôts fonciers
  - Exemple de facture de taxe foncière DC
  - Comment trouver votre avis d'impôt foncier
- ✓ Assistance factures d'énergie/eau
  - Exemple de facture d'eau DC
  - Exemple de facture de gaz de Washington
  - Exemple de facture PEPCO
- ✓ Assistance pour les services Internet
  - Exemple de facture RCN
  - Exemple de facture Comcast (en attente)
  - Exemple Verizon (en attente)
- ✓ Numéro de dossier pour une affaire ouverte de saisie ou de vente fiscale
  - Comment trouver une affaire de saisie hypothécaire ouverte
  - Comment trouver un cas de vente à taxe ouverte
- ✓ Autres exemples de documents utiles
  - Exemple d'avis de forclusion d'appartement 1

- Exemple d'avis de forclusion d'appartement 2
- Exemple de lien de copropriété

## Ressources de conseil en logement

Si vous avez besoin d'aide pour comprendre vos options de logement ou pour remplir une demande, veuillez contacter les organisations juridiques et de conseil en logement suivantes :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
Central American Resource Center	1460 Columbia Road, NW, #C1 Washington, DC 20009	(202) 328-9799
Greater Washington Urban League	2901 14th Street, NW Washington, DC 20009	(202) 265-8200
Housing Counseling Services, Inc.	2410 – 17th Street, NW Washington, DC 20009	(202) 667-7006
Latino Economic Development Corporation	1401 Columbia Road, NW, Unit C-1 Washington, DC 20009	(202) 588-5102
Lydia's House, Inc.	4101 Martin Luther King Jr. Ave., SW Washington, DC 20032	(202) 373-1050
Manna, Inc.	6856 Eastern Ave. NW Washington, DC 20012	(202) 832-1845
Marshall Heights Community Development Organization	3939 Benning Road, NE Washington, DC 20019	(202) 396-1200
University Legal Services, Inc.	220 "I" Street, NE # 130 Washington, DC 20002	(202) 547-4747



# Fournisseurs et prestataires de services

## Processus d'inscription des fournisseurs

Afin de recevoir le paiement de HAF, les fournisseurs doivent s'inscrire en tant que fournisseurs DC et confirmer le montant dû à l'organisation. Pour participer au programme et recevoir des instructions, veuillez envoyer un e-mail à [HAF@ledcmetro.org](mailto:HAF@ledcmetro.org). Cela s'applique à tout prestataire de services hypothécaires, sous-traitant, association de logement, cabinet d'avocats et agence de recouvrement.

1. Le propriétaire demande de l'aide
2. Le fournisseur s'inscrit au portail des bénéficiaires HAF. Veuillez contacter [HAF@ledcmetro.org](mailto:HAF@ledcmetro.org) pour obtenir votre lien d'inscription.
3. Le fournisseur s'inscrit en tant que fournisseur DC. Des instructions sur la manière de s'inscrire en tant que fournisseur seront fournies sur le portail des bénéficiaires HAF.
4. Le fournisseur confirme le montant dû par le demandeur
5. Paiement émis au fournisseur

## Documents requis

Dans le cadre du processus d'enregistrement des fournisseurs, les fournisseurs devront soumettre les documents suivants. Des échantillons et des modèles sont disponibles sur le portail des bénéficiaires HAF. Veuillez contacter [HAF@ledcmetro.org](mailto:HAF@ledcmetro.org) pour obtenir votre lien d'inscription.

- ✓ Contrat de prestation de services collaboratifs (prestataires hypothécaires uniquement)
- ✓ W-9 (version 2018)
- ✓ Formulaires ACH
- ✓ Formulaire du fournisseur principal
- ✓ Lettre bancaire

**Programme du Fonds d'aide aux propriétaires (HAF)**  
**Foire Aux Questions (FAQ)**

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**Qu'est-ce que le Fonds d'aide aux propriétaires ?**

Le programme du fonds d'aide aux propriétaires (Homeowner Assistance Fund, HAF) est un programme d'aide financière accessible via un portail numérique, qui sert de guichet unique, et offre des subventions aux propriétaires du district touchés par la COVID-19 qui ont des difficultés à payer leur hypothèque et d'autres dépenses liées à la propriété ou au logement.

**Dois-je rembourser les fonds ?**

Non. Le HAF accorde des subventions. Contrairement aux prêts, elles n'exigent pas de remboursement.

**Qui puis-je contacter si j'ai des questions ?**

Si vous avez des questions sur le programme du fonds d'aide aux propriétaires, appelez le [202-540-7407](tel:202-540-7407) ou envoyez un e-mail à [haf.dhcd@dc.gov](mailto:haf.dhcd@dc.gov).

**Quel montant puis-je demander ?**

Chaque foyer peut recevoir jusqu'à 120 000 USD. Mais des limites existent pour chaque type de frais de propriété. Veuillez consulter la [section Avantages du programme](#) pour plus d'informations.

**Ma famille a besoin de services de conseil en matière de logement. Vers qui pouvons-nous nous tourner ?**

Il existe de nombreuses organisations communautaires (Community-Based Organizations, CBO) dans le District qui offrent des conseils en matière de logement aux résidents. Vous pouvez contacter la CBO de votre choix et un conseiller en logement peut répondre à vos questions en matière de logement. Veuillez consulter la section [Documents requis et ressources](#) pour obtenir une liste des CBO.

**Ma famille a besoin de services juridiques. Vers qui pouvons-nous nous tourner ?**

Veuillez consulter la [section Documents requis et ressources](#) pour obtenir la liste des prestataires de services juridiques.

**Qu'est-ce qu'une « attestation » ?**

Une attestation est votre confirmation que quelque chose est vrai. Pour certaines parties de la demande de HAF, il vous sera demandé de décrire et d'attester la nature de votre situation ou de vos difficultés financières. Par exemple : perte d'emploi, baisse de revenus ou augmentation des coûts en raison de vos propres soins de santé ou de la nécessité de prendre soin d'un membre de votre famille.

**Pourquoi est-ce que je reçois des communications du Centre de développement économique latino (Latino Economic Development Center, LEDC) ?**

Le LEDC est notre partenaire. Il traite les demandes et les paiements du HAF pour nous, c'est pourquoi vous pouvez recevoir des communications de sa part.

### **L'aide du HAF va-t-elle arrêter les procédures de saisie ?**

Le moratoire sur les saisies dans la ville de Washington DC a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022 pour l'ensemble de la ville, et jusqu'au 30 septembre 2022 pour les propriétaires qui ont fait une demande pour une aide fédérale au logement.

[La loi d'amendement d'urgence sur la prolongation du moratoire sur les saisies \(Foreclosure Moratorium Extension Emergency Amendment Act\) de 2022](#), D.C. Act 24-320, signée par la maire de Washington DC, Muriel Bowser, le 3 février 2022, interdit la saisie des maisons occupées par leurs propriétaires et leurs héritiers en raison de frais de copropriété, de taxes foncières ou de prêts hypothécaires impayés, et ce jusqu'au 30 juin 2022. En outre, cette loi d'urgence prolonge le moratoire sur les saisies jusqu'au 30 septembre 2022, pour les propriétaires dont la demande d'aide gouvernementale aux propriétaires (y compris le programme du HAF) est en attente d'approbation, de paiement ou en appel.

### **INFORMATIONS SUR L'ÉLIGIBILITÉ**

#### **Suis-je éligible au programme ?**

Vous pouvez être éligible au Fonds d'aide aux propriétaires si vous répondez aux critères suivants :

- Vous êtes propriétaire d'une maison dans le District
- Vous avez pris du retard dans le paiement de votre prêt hypothécaire, des frais de propriété ou des services publics/Internet
- Le revenu de votre foyer est égal ou inférieur à un certain plafond de revenus
- Vous avez rencontré des difficultés liées à la COVID-19
- Votre prêt ne dépasse pas la limite de prêt conforme au moment de son émission

Pour plus de détails sur l'éligibilité, veuillez consulter la section [Suis-je éligible ?](#)

#### **Qu'est-ce qu'une « difficulté financière » ?**

Une difficulté financière désigne une réduction importante des revenus ou une augmentation des dépenses de subsistance associées à la pandémie de coronavirus. La difficulté a créé ou augmenté un risque de défaillance hypothécaire, de défaut de paiement, de saisie, de perte de services publics ou de services énergétiques domestiques, ou de déplacement pour un propriétaire.

#### **Dois-je être dans une période d'indulgence ou d'atténuation des pertes avec de ma société de crédit hypothécaire pour faire une demande ?**

Non. Mais nous vous encourageons à discuter avec elle des options qu'elle propose pour vous remettre sur la bonne voie.

#### **Je suis héritier d'un propriétaire décédé. Puis-je quand même faire une demande ?**

Oui. Vous devez fournir des documents pour montrer que vous êtes éligible. Consultez la liste récapitulative des documents requis pour plus de détails.

#### **Que signifie « Socialement défavorisé » ?**

Les personnes socialement défavorisées appartiennent à un groupe dont la capacité d'acheter ou de posséder un domicile a été altérée en raison d'une diminution de l'accès au crédit dans des conditions raisonnables par rapport à d'autres personnes ayant une situation économique comparable. Le désavantage découle de circonstances indépendantes de leur volonté.

### **Je suis en faillite. Puis-je quand même faire une demande ?**

Oui, vous pouvez quand même faire une demande de HAF. Vous devrez peut-être vous coordonner avec votre avocat spécialisé en faillite et votre syndic pendant le processus d'examen.

### **Existe-t-il des exigences en matière de revenus pour le programme ?**

Oui. Les limites de revenu sont basées sur le revenu brut ajusté et la taille du foyer. Pour les limites, consultez la section [Suis-je éligible ?](#).

## **PROCESSUS DE DEMANDE**

### **Comment puis-je faire une demande pour bénéficier du programme ?**

Vous pouvez trouver plus d'informations, voir si vous êtes éligible et faire une demande sur [www.haf.dc.gov](http://www.haf.dc.gov). Vous créez un profil, répondez à un questionnaire de présélection et remplirez votre demande en ligne. Les demandes ne sont acceptées que par le biais de ce site.

### **Que se passera-t-il une fois ma demande effectuée ?**

Ces étapes doivent être effectuées avant que vous puissiez bénéficier de l'aide du HAF.

1. Vous créez un profil et remplissez le questionnaire de présélection
2. Vous remplissez la demande
3. Vous participez à des séances de conseils en matière de logement pendant l'examen de votre demande
4. Nous examinons votre éligibilité et vos avantages
5. Vous apportez des corrections, si nécessaire
6. Nous vous informons de votre éligibilité
7. Votre société de crédit hypothécaire ou d'autres prestataires de services confirment vos informations
8. Le HAF verse les paiements directement au prestataire de services

Veuillez consulter « À quoi dois-je m'attendre ? » pour plus de détails.

### **Comment puis-je obtenir de l'aide pour ma demande ?**

Si vous avez besoin d'aide pour remplir la demande en ligne, veuillez contacter un conseiller en logement répertorié sur la page Documents requis et ressources.

Si vous avez besoin d'aide en cours de route sur le portail de demande, le plus rapide est d'utiliser la « fonction de chat » ou d'envoyer un e-mail à [haf@ledcmetro.org](mailto:haf@ledcmetro.org) pour obtenir une assistance technique.

### **Puis-je aider quelqu'un d'autre à faire cette demande ?**

Oui. Vous pouvez aider quelqu'un d'autre à faire une demande en vous identifiant comme « représentant » dans la demande. Le demandeur est responsable de toutes les attestations et de la signature de la demande. Tous les documents, y compris la preuve d'identité, doivent concerner le demandeur, et non la personne qui fournit une assistance dans le processus de demande.

**Existe-t-il une version papier de la demande ?**

La demande est disponible uniquement en ligne. Cela accélère le recueil de données et le processus d'examen des demandes. Si vous avez besoin d'aide pour remplir la demande en ligne, veuillez contacter un conseiller en logement répertorié sur la page Documents requis et ressources.

**Pourquoi dois-je enregistrer mon adresse e-mail avant de commencer ma demande ?**

Nous enverrons des mises à jour concernant votre demande et des demandes d'informations supplémentaires, si nécessaire, à votre adresse e-mail.

**Que se passe-t-il si ma demande est refusée ? Puis-je faire appel ?**

Oui. S'il est déterminé que le demandeur ou la demandeuse n'est pas admissible, il ou elle peut faire appel de la détermination de l'admissibilité dans les 15 jours suivant la notification en soumettant à nouveau la documentation pour réexamen.

**Dois-je assister à des séances de conseils en matière de logement ?**

À la fin de votre demande, vous recevrez les coordonnées d'une agence de conseil en matière de logement. Les demandeurs, dans certaines circonstances, devront rencontrer un conseiller en logement avant que les paiements du HAF ne soient effectués.

Cependant, nous recommandons vivement à tous les demandeurs du HAF de participer à une séance de conseil personnalisé en matière de logement. Votre demande continuera à être traitée pendant cette période.

**TYPES D'AIDE****Quel type d'aide est disponible ?**

Le HAF fournit une aide pour :

- Prêts hypothécaires
- Frais de propriété
- Services publics/Internet

Consultez la [section Avantages du programme](#) pour plus de détails.

**Les prêts hypothécaires inversés et/ou les lignes de crédit hypothécaires sont-ils éligibles à un allègement ?**

Oui. Les prêts hypothécaires inversés et/ou les lignes de crédit hypothécaires peuvent être éligibles à une aide.

**Qu'est-ce qu'une « association de logement » ? Cela inclut-il les copropriétés et les coopératives ?**

Oui, les associations de logement comprennent les associations de propriétaires (Homeowner Association, HOA), les associations de copropriétaires et les coopératives de logement.

**Que se passe-t-il si mon défaut de paiement a été adressé à un cabinet d'avocats ou à un organisme de recouvrement ?**

Il est important d'identifier dans votre demande qui perçoit vos arriérés de paiement. Le HAF travaillera avec cette organisation pour le paiement.

**Que se passe-t-il si mon entreprise de services publics n'est pas Washington Gas, PEPCO ou DC Water ?**

Actuellement, le HAF travaille uniquement avec ces organisations pour l'aide en matière de services publics.

**Qu'en est-il si mes services Internet, téléphone et/ou télévision sont regroupés ?**

Le HAF travaille actuellement avec des prestataires de services pour payer la partie Internet de votre facture.

**PROCESSUS DE DOCUMENTATION**

**Quels documents dois-je fournir ?**

Le type de documentation nécessaire dépend du type d'aide que vous demandez. Par exemple, si vous demandez une aide pour un prêt hypothécaire, vous devrez fournir un relevé officiel d'hypothèque de votre prêteur/prestataire. Si vous demandez une aide pour les services publics, vous devrez fournir une facture de votre fournisseur de services publics. Vous trouverez des exemples de formulaires de documentation acceptés dans [l'onglet Documents requis et ressources](#).

**Dois-je fournir des documents sur mes difficultés liées à la COVID ?**

Vous devez attester avoir subi des difficultés financières après le 21 janvier 2021 et décrire la nature de ces difficultés financières. Par exemple : perte d'emploi, baisse de salaire ou augmentation des coûts en raison de vos propres soins de santé ou de la nécessité de prendre soin d'un membre de votre famille. Vous devrez également confirmer que ce que vous indiquez dans votre demande est vrai.

**Comment puis-je savoir si mon prêt hypothécaire est un « prêt conforme » ?**

Si vous demandez une aide hypothécaire, le montant de votre prêt initial ne peut pas être supérieur à la limite de prêt conforme au moment de la création du prêt. Vous pouvez vérifier si votre prêt est éligible en consultant le tableau des limites de prêt conforme.

**Quelles informations devrai-je fournir pour mes comptes en souffrance ?**

Vous devrez fournir des déclarations actualisées provenant d'une source tierce. Exemples : hypothèque, association de copropriétaire, relevés d'assurance de propriétaire indiquant un solde en souffrance. La documentation spécifique se trouve sur la liste récapitulative des documents requis.

**Suis-je tenu de fournir des documents sur les revenus ?**

Oui, tous les demandeurs sont tenus de fournir des informations sur le revenu de **CHAQUE membre adulte** du foyer. La documentation standard sur les revenus se trouve sur la liste récapitulative des documents requis.

**Je n'ai pas rempli de déclaration de revenus. Puis-je quand même faire une demande ?**

Oui, si vous n'avez pas rempli de déclaration d'impôts pour l'année civile 2020 ou 2021, vous pouvez quand même faire une demande. Mais vous devrez fournir d'autres documents relatifs aux revenus actuels. Consultez la liste récapitulative des documents requis.

**Je n'ai pas de preuve de mes revenus. Puis-je quand même faire une demande ?**

Oui. Vous pouvez toujours être éligible pour faire une demande. Le personnel du programme vous contactera pour discuter de vos revenus.

**PAIEMENTS**

**Comment les fonds du HAF seront-ils payés ?**

Si vous êtes éligible au HAF, les paiements seront effectués directement à votre prestataire de services hypothécaires, à votre assureur, au trésorier du District de Columbia, à votre fournisseur de services publics ou d'Internet et/ou à votre association de logement. Le HAF paiera le montant indiqué par l'organisation. Si vous et eux n'êtes pas d'accord sur le montant que vous devez, vous devez travailler avec eux pour résoudre votre désaccord.

Nous vous informerons par e-mail lorsque les paiements auront été traités.

**En cas d'approbation, combien de temps faut-il avant que vous n'effectuiez les paiements ?**

Une fois la demande approuvée, le personnel du programme travaillera avec vos prestataires de services pour confirmer les soldes en souffrance et effectuer les paiements. Les délais de paiement varient selon que le prestataire est un fournisseur du district ou non et selon sa réactivité. Nous vous informerons du statut du paiement tout au long du processus.

**Que se passe-t-il si l'organisation à laquelle je dois de l'argent n'est pas enregistrée comme fournisseur de DC ?**

Votre prestataire de services doit être un fournisseur de DC pour que vous receviez une aide via le HAF.